

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire mais en public restreint, à la Salle Polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **M. Bernard CORRE, Maire**.

Présents : M. Bernard CORRE (Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} Maria-Christine GOUBEL, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M^{me} SOARES, M. FAYET, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M^{me} ARNOUX, M. GOUGAT, M. BUCK, M. MARQUIS, M^{me} PORTEJOIE, M^{me} GONDAT, M. BERTIN, M^{me} FINAT, M. LEDET, M^{me} RICHE, M. MORIGNAT (Conseillers municipaux).

Mme Karen ARNOUX a été élue secrétaire de séance

* * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du précédent Conseil Municipal du 18 novembre 2020 par les membres présents (M. BERTIN demande qu'il soit précisé que la réunion a eu lieu à « huis clos »).

I/ DELIBERATIONS

1/ PATRIMOINE :

Madame BLANQUART, missionnée par Vichy Communauté pour aider les communes à mettre en place le projet de valorisation de leur patrimoine, présente un power-point pour sensibiliser les élus sur, d'une part, l'importance d'un tel projet compte-tenu de la richesse historique et archéologique du site de l'église Saint-Martin et de ses sarcophages mérovingiens et, d'autre part, sur l'opportunité d'obtenir des subventions européennes (80% des dépenses éligibles).

A la majorité (abstention : Mme BOUILLON), les membres du Conseil votent le principe de la réalisation du projet présenté, son financement sur 2 ans (coût global estimé à 135 594,48^{€HT} en dépense d'investissement, avec une subvention de 108 475,58^{€HT}) et une convention de passage du Circuit des Patrimoines avec la commune de Creuzier-le-Neuf.

2/ PERSONNEL : vote à l'unanimité des 3 points suivants

a) **Tableau des effectifs** : est mis à jour suite à la nomination d'un agent au grade d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} décembre 2020 (par promotion interne suite à la réussite d'un examen professionnel).

b) **Contrat Parcours Emploi Compétences** : à compter du 1^{er} janvier prochain, la restauration scolaire bénéficiera de la présence de Milina OUVRARD, en remplacement d'un agent en congé longue maladie, grâce à un emploi financé par l'Etat à hauteur de 65%.

c) **Contrat prévoyance** : suite à une mise en concurrence de plusieurs assurances, la MUTUALE (Mutuelle Générale de Prévoyance) offrant les meilleurs taux de garantie (invalidité, perte de retraite, décès), est choisie à l'unanimité. Les agents sont libres d'y adhérer.

3/ URBANISME :

a) **LOTISSEMENT CHAMP DALLON** : suite à la demande de Monsieur Daniel CORRE, représentant les colotis concernés, de classement dans le domaine public de la voirie et des espaces

verts dudit lotissement, le Maire propose l'ouverture d'une enquête publique. Suivront la désignation par arrêté d'un commissaire enquêteur et la consultation des concessionnaires des réseaux concernés (SIVOM, VVA, SDE03, ERDF,...). Abstention de principe de Daniel CORRE.

b) **Acquisition d'une parcelle en bordure de voirie (alignement)** : située 8 rue de Vignolles pour 120€ (40m² à 3€ le m²) appartenant aux consorts BANDON. Accord unanime des élus.

4/ BUDGET 2020 : vote à l'unanimité des 2 points suivants

a) **décision modificative de crédits** : un ajustement budgétaire est nécessaire afin d'honorer 2 factures imprévues d'un montant total de 2 375€, somme transférée d'autres comptes non utilisés ;

b) **autorisation de dépenses d'investissement** : le Maire propose au Conseil Municipal d'engager, avant le vote du prochain Budget, les crédits d'investissement correspondants principalement à des factures de chantiers de l'année 2020 toujours en cours : 2 448€ (logiciels Cosoluce pour la Mairie) et 21 417€ (Pôle multiservices). Celles-ci ne constituent pas des dépenses supplémentaires. Vote à la majorité (abstention : Lionel LEDET).

5/ VICHY COMMUNAUTE :

a) **Groupement de commandes bâtiments – voiries** : la communauté d'agglomération propose d'adhérer à ce groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de prestations de services, de prestations intellectuelles ou de travaux. Cette adhésion n'engage pas pour autant la commune à prendre part à tous les marchés publics qui en découleront. A la majorité (abstention : MM. BERTIN, LEDET et MORIGNAT, et Mmes FINAT et RICHE), les membres du Conseil autorisent le Maire à signer la convention correspondante.

b) **Commission locale d'évaluation des charges transférées** : la communauté d'agglomération nous demande de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour y représenter notre commune et pour la durée du mandat. A l'unanimité, les élus suivants sont désignés titulaires, Messieurs Bernard CORRE et Daniel CORRE, et suppléants, M. Jean-Marie GODEFROY et Mme Denise GAILLE.

6/ CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

(Cette délibération a été ajoutée à l'ordre du jour suite à la question écrite de M. BERTIN préalablement déposée en Mairie).

Magali PORTEJOIE rappelle les différentes étapes d'élaboration de ce projet (voir le point b) des questions diverses ci-dessous), dont le point culminant a été l'élection des 10 enfants du Conseil Municipal des Jeunes (lecture est faite du PV). Les membres du CM votent à l'unanimité la création et la composition du CMJ dont l'installation est prévue samedi 19 décembre 2020.

7/ BAUX COMMERCIAUX

Suite à la construction du pôle multiservices, Place des Guinards, et principalement de ses deux locaux commerciaux de la boulangerie et de l'épicerie, il est nécessaire de faire rédiger par notaire les 2 baux commerciaux correspondants, entre la Commune, propriétaire, et SERVIPROX03 (épicerie) et Monsieur LOPEZ (boulangerie), preneurs. La rédaction des baux commerciaux sera confiée à Maître Frédéric ROUVET, située 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).

8/ BUDGET : décision modificative de crédits

Suite à un dépassement de crédit, il est nécessaire de transférer 5 321,14€ au compte 1641 et 603,18€ au compte 66111.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

a) **SICTOM** : une nouvelle redevance spéciale sur les OM des bâtiments communaux sera mise en place à compter de juin 2021 (mairie, service technique, écoles, SDF, cimetière) et en septembre 2021 (restaurant scolaire) ; cette redevance de 22€ le m3 s'appliquera sur le volume réellement produit par notre commune.

b) Le Maire informe que Monsieur Christian BERTIN a déposé les questions suivantes concernant le Conseil Municipal Jeunes auxquelles Magali PORTEJOIE répond :

1. « Quelle est sa date officielle de création » : le samedi 19 décembre 2020 ;
2. « Qui a été désigné pour le présider » : Bernard CORRE, Maire ;
3. « Qui a été désigné pour l'animer » : Magali PORTEJOIE et Hervé MARQUIS, les membres de la Commission enfance ou autres élus en fonction des projets ;
4. « Est-ce que le rôle de l'animateur a été défini » : les animateurs ont pour rôle de réguler les discussions, de superviser les actions, d'aider à la construction et à la réalisation des projets, de faire le lien entre le CMJ et le Conseil Municipal...
5. « Quelle est la personne associée dans le corps enseignant » : l'ensemble des enseignants de l'école élémentaire est associé au projet mais de manière plus approfondie les enseignantes de CM1 et CM2 ;
6. « Est-ce qu'un projet pédagogique a été mis en place ? Si oui quel est-il ? » : le projet de CMJ se base sur des contenus pédagogiques relatifs à la citoyenneté qui ont été élaborés par les enseignants au préalable des élections ;
7. « Est-ce qu'un projet de fonctionnement a été mis en place ? Si oui quel est-il ? » : un règlement et une charte de fonctionnement ont été rédigés et signés par les jeunes élus et leurs parents ;
8. « Des objectifs clairs ont-ils été définis ? » : l'objectif principal est de permettre aux enfants d'apporter leurs idées et de mener des projets qui leur tiennent à cœur pour la vie de la commune, il ne s'agit en aucun cas de leur en imposer. Il s'agira également d'impliquer les enfants dans des décisions du conseil municipal pour lesquels ils sont concernés (ex : réfection de la cour de l'école) ;
9. « Est-ce qu'un budget est prévu ? » : un budget sera dédié aux projets menés à partir du budget de la commission enfance ;
10. « Au même titre que toute création de comité consultatif (ex : comité des fêtes, jumelage,...) ce conseil aurait dû, il me semble, faire l'objet d'une délibération... » : une délibération est rajoutée à la séance ce jour pour officialiser l'installation du CMJ.

* * *

En hommage à l'ancien Président de la République Valéry Giscard D'ESTAING, récemment décédé, une minute de silence est observée par tous les membres de l'assemblée.

La séance s'est achevée à 20h40